

Avis de prolongation de concertation préalable au public :

Projet Champ Captant des Landes du Médoc

Par arrêté 2020-BM545 du 10 juin 2020, Bordeaux Métropole a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable sur le projet de champ captant des landes du Médoc dont il porte la maîtrise d'ouvrage.

Cette concertation préalable est conduite sous l'égide de deux garantes désignées par Commission Nationale du Débat Public, par décisions n°2021/15/Champ captant landes du Médoc/1 du 3 février 2021 et 2021/37/Champ captant landes du Médoc/2 du 3 mars 2021 : Mesdames Marianne AZARIO, juriste, et Esmeralda TONNICELLO, consultante.

La concertation initialement prévue du 26 octobre au 8 décembre 2021 est prolongée jusqu'au mardi 21 décembre 2021, 12h.

Pour rappel, plusieurs événements d'information et de participation du public se sont tenus :

- Une conférence de presse le 28 octobre 2021 à l'Hôtel Métropolitaine de Bordeaux Métropole,
- Une réunion publique #1 sur le projet et ses impacts, le 9 novembre 2021 à 18h30 la salle des fêtes de Lacanau
- Une réunion publique #2 sur le projet et les options techniques à l'étude, le 17 novembre 2021 à 18h30 au campus de l'ENSEGID- Matmeca, à Talence
- Une réunion publique #3 sur le projet et les principes de partage de la ressource en eau, le 25 novembre 2021 à 18h30 à l'espace culturel de Créon
- Un débat d'experts le 30 novembre 2021 à 19h, retransmis sur le site du projet : <http://bxmet.ro/champcaptant>
- Des audiences publiques le 2 décembre 2021 à la salle des fêtes de Saumos (10h-12h) et à la salle des Commissions Réunies de l'Hôtel de Bordeaux Métropole (15h-17h)

Les modalités d'expressions du public restent inchangées : site internet du projet, registres papiers et numériques, courriel, courrier postal.

Tous les détails sont disponibles sur le site <http://bxmet.ro/champcaptant>.